

Saint-Brieuc, le 22 février 2021

**Nom du service**  
DIVEL 2 – Division des Elèves

Affaire suivie par :  
Aurélie MENARD  
Catherine HUET

T 02 96 75 90 60/90 78

[ce.divel22@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel22@ac-rennes.fr)

CENTRE HEMERA  
8 bis Rue des Champs de Pies – CS 22369  
22 023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
primaires publiques et privées

s/c de

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les principaux des collèges

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Madame la directrice diocésaine de  
l'enseignement catholique

Dr Nowak,  
Faisant fonction de Médecin Conseillère technique  
départementale

Madame Perrot  
Conseillère Technique du Service Social en faveur des  
élèves

## Objet : Demande d'internat en collège – Rentrée scolaire 2021

L'internat peut apporter à certains de nos collégiens et à leur famille une réponse pertinente pour résoudre des difficultés diverses, notamment de déplacement ou d'ordre familial. Cette offre justifie, lorsque la situation le nécessite, que vous informiez les familles de l'intérêt d'un internat scolaire.

Dans le département des Côtes d'Armor, les collèges publics Louis Guilloux de Plémet et Le Penker de Plestin-Les-Grèves accueillent des élèves en internat.

La plupart des élèves internes ne relevant pas du secteur scolaire de ces deux établissements, il est nécessaire que les familles présentent une demande d'affectation dans le collège par dérogation, avec accueil en internat.

L'affectation en internat des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> est une procédure spécifique qui n'est pas gérée par Affelnet 6<sup>ème</sup>. Aussi, pour ces élèves, les directeurs d'écoles veilleront à établir un dossier Affelnet afin d'assurer leur affectation dans le collège de secteur et établiront, de plus, un dossier spécifique pour une demande d'entrée en internat dans un autre établissement.

Vous trouverez ci-joint le dossier à mettre à disposition des familles susceptibles d'être intéressées par l'internat d'un des deux collèges publics à la rentrée scolaire 2021.

L'étude des demandes pourra être effectuée selon les critères suivants :

- **critères géographiques** : les élèves issus de milieu rural isolé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, les élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité), notamment quand celle-ci est rare, sont prioritaires ;
- **critères sociaux** : les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude sont prioritaires (prime internat) ;

- **critères familiaux** : le manque de disponibilité ou les difficultés d'encadrement éducatif sont pris en compte, de même que les élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent ;
- **critère de parité** : l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons ;
- **critères scolaires** : tout élève, y compris s'il a des besoins particuliers, a vocation à accéder à l'internat si sa famille et lui sont volontaires.

Dès que la famille aura dûment complété les pages 1 à 3 du dossier, vous transmettez au principal du collège sollicité les coordonnées de la famille. Le principal, ainsi informé, se mettra directement en contact avec elle afin d'organiser, si possible, une présentation des locaux de l'internat.

Dans le même temps, il vous appartiendra de recueillir les avis éventuels du médecin de l'Education nationale, de l'assistante sociale et du psychologue de l'Education nationale, et de les joindre à la demande de la famille.

Le dossier complet sera transmis à l'établissement d'accueil :

- pour le 26 mai 2021 pour une demande d'entrée en 6<sup>ème</sup> ;
- pour le 9 juin 2021 au plus tard pour les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Les principaux des collèges de Plémet et de Plestin-Les-Grèves transmettent à la division des élèves (DIVEL2), l'ensemble des dossiers avec leur avis motivé accompagné du tableau de synthèse :

- pour le 4 juin 2021 pour une entrée en 6<sup>ème</sup> ;
- pour le 23 juin 2021, délai de rigueur pour les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Les familles seront informées de la décision par l'établissement courant juin 2021.

#### Calendrier récapitulatif des opérations :

Transmission du dossier complet aux collèges d'accueil demandé <b>Pour une entrée en 6<sup>ème</sup></b>	9 juin 2021 <b>26 mai 2021</b>
Transmission du tableau de synthèse et dossiers à la DSDEN 22 (DIVEL 2) par les collèges d'accueil <b>Pour une entrée en 6<sup>ème</sup></b>	23 juin 2021 <b>4 juin 2021</b>
Notification de la décision aux familles <b>Pour une entrée en 6<sup>ème</sup> (Affelnet 6<sup>ème</sup>)</b>	Fin juin 2021 <b>Mi-juin 2021</b>

Pour le recteur et par délégation  
le directeur académique des services de l'Éducation nationale  
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale  
des Côtes d'Armor

Philippe KOSZYK

#### Pièces jointes :

- Annexe n°1 : Dossier de demande d'affectation par dérogation avec accueil en internat en collège
- Annexe n°2 : Fiche de présentation de l'internat du collège Louis Guilloux, Plémet
- Annexe n°3 : Fiche de présentation de l'internat du collège Le Penker, Plestin-Les-Grèves



**Rentrée scolaire 2021-2022:**

**DEMANDE D'AFFECTATION PAR DEROGATION AVEC ACCUEIL EN INTERNAT AU COLLEGE DE :**

- PLEMET <sup>(1)</sup>  
 PLESTIN-LES-GREVES <sup>(1)</sup>

(1) Cocher l'internat demandé.

**IDENTIFICATION DE L'ÉLEVE**

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / ..... SEXE : Masculin  Féminin

Etablissement(s) fréquenté(s) en 2020 – 2021 :

..... Commune : .....

Classe fréquentée : ..... LV1 : ..... LV2 : .....

**IDENTIFICATION DES RESPONSABLES LEGAUX**

*(autorisation conjointe obligatoire en cas de séparation ou divorce des parents)*

**RESPONSABLE LEGAL 1 :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

☎ : .....

✉ : ..... @ .....

**RESPONSABLE LEGAL 2 :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

☎ : .....

✉ : ..... @ .....

Événements familiaux importants (décès, séparation, divorce, remariage, naissance, etc.)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Comment votre enfant envisage-t-il l'entrée à l'internat ?

content     appréhende     opposé  (1)

Préciser :

.....  
.....  
.....

(1) Cocher la case.

**MOTIF DE LA DEMANDE D'INTERNAT (emploi du temps des parents, encadrement devoirs, transport ...) à renseigner obligatoirement :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date :

Signature des responsables légaux :

**AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DU DIRECTEUR D'ECOLE D'ORIGINE  
SUR LA DEMANDE D'ADMISSION EN INTERNAT**

Préciser les raisons pour lesquelles une scolarisation en internat contribuera à la réussite scolaire de l'élève :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mettre une croix dans la case correspondante :

Compétences	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	observations
Connaît et respecte les règles de la vie collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Comprend l'importance du respect mutuel et accepte toutes les différences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Est autonome dans son travail : sait l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Peut s'impliquer dans un projet individuel ou collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....

NOM Prénom

Date et Signature

**Avis du chef d'établissement d'accueil :**

ADMIS

REFUSE

Motif : .....

## FICHE DE PRESENTATION DE L'INTERNAT

### Labellisé internat d'excellence

**Nombre de places :** FILLES : 18  
GARCONS : 18

**Descriptif des locaux de l'internat :**

Etat des locaux : Très bon état, rénové en 2008

Nombre de chambres : 12 (un étage filles et un étage garçons)

Nombre de lits par chambre : 2 ou 3

Salle d'études, salle TV vidéo, salle de détente et d'animation, annexe CDI, équipement informatique à l'internat à chaque étage.

**Horaire de début des cours le lundi matin :** 8h30  
**de fin des cours le vendredi soir :** 17h00

**Possibilité de transport public des élèves :** Transport scolaire pour les communes du secteur du collège Louis Guilloux.

**ENCADREMENT :** 1 CPE à temps complet – 1 CPE à mi-temps – 5 Assistants d'éducation

**Activités proposées aux internes au sein du collège :**

**Projet d'internat autour du Parcours Avenir :**

**Sensibilisation aux métiers, connaissance de soi et parcours personnalisé d'orientation.**

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF + DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (musique, arts plastiques, Théâtre, photo, vidéo...) : Le mercredi après midi

ACTIVITES SPORTIVES (UNSS, section sportive Canoë Kayak, ateliers sportifs) : Le mercredi après-midi ou en soirée

**Organisation des "études" après les cours :**

2 salles d'activité, annexe du CDI et salle informatique à l'internat

Dispositif devoirs faits, Accompagnement éducatif : de 17 h à 18 h

Etude en internat : 20h00 à 20h45 (si besoin)

**Visites sur rendez-vous :** Contacter le secrétariat du collège au : 02 96 25 61 38

## FICHE DE PRESENTATION DE L'INTERNAT

**Nombre de places :** 24 (12 Filles et 12 Garçons)

**Descriptif des locaux de l'internat :**

Etat des locaux : Très bon état

12 chambres de 2 lits, espaces lumineux, colorés et fonctionnels soit 6 chambres dans l'aile Filles et 6 chambres dans l'aile Garçons, chaque aile comporte un bloc sanitaire et 1 chambre surveillant.

Une zone mixte comportant 2 salles d'études, un espace vidéo et informatique, détente et lecture.

**Début des cours le lundi matin :** 8 h 20 (*accueil des élèves internes à partir de 7 h 45*)

**Fin des cours le vendredi soir :** 17 h 00 (*sortie des élèves internes jusqu'à 17 h 30*)

**Possibilité de transport public des élèves :**

- Cars de ramassage scolaire (secteur de PLESTIN et environs)
- Ligne 30 LANNION-MORLAIX (ligne régulière de transport en commun)

**Personnels d'encadrement dédiés à l'internat :** 2 assistants d'éducation à temps complets et 1 assistant d'éducation à temps partiel – 1 CPE

**Activités proposées aux internes au sein du collège :**

- Le mercredi après-midi : activités manuelles, ludiques, sportives, promenades, UNSS, sorties récréatives ou culturelles spécifiques à l'internat ou en partenariat avec les adhérents du FSE associant d'autres élèves du collège (patinoire, bowling, musée, ...) ; projet 2021-2022 « Art Vidéo » (cinéma, reportages, court-métrages, radio...).
- Le soir : selon les soirs, jeux de société, activités manuelles ou sportives, télévision, visionnage de vidéos et sorties culturelles (théâtre ou concert selon les programmations locales) ;
- En fin d'année : sortie ou séjour à l'extérieur et participation au bal du collège.

**Organisation des "études" :**

- avec les autres élèves dans la journée dans le cadre de l'emploi du temps habituel, en autonomie, au CDI, ou en salle avec un professeur ou un surveillant ;
- à l'internat de 18h à 19h et si besoin de 19h45 à 20h30 avec l'encadrement du personnel de surveillance. Possibilité de travailler en salle informatique sous l'autorité du CPE.

L'équipe vie scolaire organise, autant que de besoin, un groupe de parole pour mettre en place des projets avec le concours des délégués de l'internat. Des animations peuvent être proposées en fonction des demandes des élèves.

**VISITE VIRTUELLE SUR LE SITE DU  
COLLEGE : (à partir du 8 mars 2021)**

**[www.collegedupenker-  
plestinlesgreves.ac-rennes.fr/](http://www.collegedupenker-plestinlesgreves.ac-rennes.fr/)**